

Vous avez un Diplôme des 18 professions paramédicales (*infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, conseiller en génétique, préparateur en pharmacie, préparateur en pharmacie hospitalière, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire de biologie médicale, audioprothésiste, diététicien, opticien-lunetier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier*) délivré par un état membre de l'Union Européenne (UE), et vous désirez travailler dans la région Hauts-de-France.

Faire une demande écrite pour recevoir un dossier (mail : [drjscs-hdf-
formations@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs-hdf-
formations@drjscs.gouv.fr) ou courrier à l'adresse ci-dessous), ou télécharger le dossier sur le site internet de la DRJSCS (<http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>)

Envoyer le dossier complété avec les pièces justificatives en Recommandé avec Accusé Réception à
**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France**
Pôle des politiques de formation, certification (site de Lille)
Secrétariat des commissions régionales des autorisations d'exercice
20 Square Friant Les 4 Chênes
80039 AMIENS Cedex 01

Réception du dossier par la DRJSCS

Votre dossier est complet

oui

non

Vous recevez une lettre d'accusé réception. A compter de cette date, votre dossier doit être étudié en commission dans les 4 mois.

Vous recevez un courrier vous demandant les pièces manquantes

Votre dossier est complet

Votre dossier est étudié en Commission

La commission émet un avis

La formation est identique à celle dispensée en France

oui

non

